



Le 29 octobre 2015

◇ Une réunion de la Commission de Suivi du Site de Seine Aval (CSSSA) s'est tenue le 17 septembre dernier, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye. Ont été présentés : les mesures de sécurité, dans et autour de l'usine, le bilan d'exploitation et le bilan environnemental pour 2014, et l'état des travaux de refonte. Documents et compte-rendu bientôt disponibles sur [www.capui.org](http://www.capui.org)

◇ Le Plan Particulier d'Intervention en cas d'accident à Seine Aval nous est promis pour le premier trimestre de 2016. Il informera les riverains des mesures de sécurité les concernant en cas d'accident sur le site de Seine Aval. Les derniers exercices ont eu lieu en décembre 2014, mais le PPI, supervisé par les services de sécurité de la DRIEE 78, est toujours en cours de rédaction.

Plus d'informations sur la sécurité des installations classées sur :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/ut-78-r590.html>

◇ Bilan d'exploitation : La moyenne de 1 586 000 de mètres cubes d'eaux usées traitées par jour est égale à celle de 2014. Les normes de rejet, y compris en matière d'azote et de phosphore, sont respectées (conformes à la DERU depuis janvier 2012). Il y a eu toutefois 5 déversements en Seine, de faible volume, suite à une surcharge d'eaux pluviales sur le site. La refonte du prétraitement (modification des grilles en entrée d'usine) doit à terme supprimer tout déversement de ce genre.

◇ Bilan environnemental : Le nombre de plaintes est en diminution. La mise en service de l'unité de traitement des jus de retour en 2012 (unité TDJ) a apporté une amélioration significative. On nous annonce toutefois une période « dégradée » en raison des travaux sur le prétraitement (Octobre 2015 - Mars 2016). La direction du site s'engage à assurer un suivi environnemental renforcé.

En réponse à cette information, le CAPUI a adressé un courrier au SIAAP pour réclamer que toutes les mesures, préventives et correctives, soient prises afin que l'impact sur l'environnement et sur les habitants des communes riveraines soit réduit au minimum.

Vos plaintes via notre site : [www.capui.org](http://www.capui.org) seront également prises en compte.

◇ Point sur les travaux à Seine Aval

Si le raccordement de la première tranche de l'unité de Prétraitement, situé en face de La Frette, a bien été réalisé récemment, cette unité ne sera complètement fonctionnelle qu'en 2017, après le raccordement de la deuxième tranche, actuellement en cours de construction. Il n'y aura alors plus aucun bassin à ciel ouvert, et ceux-ci seront comblés par la terre provenant de la construction de l'unité de filtration membranaire (les deux « montagnes », bien visibles des coteaux d'Herblay)

◇ Concernant le traitement des boues à Seine Aval, l'épandage des boues est actuellement le seul procédé de « valorisation », et un nouveau site a été mis en ligne : [www.bouesseineaval.siaap.fr](http://www.bouesseineaval.siaap.fr) . Il informe sur la filière, l'analyse des boues, le périmètre d'épandage et la démarche qualité.

Toutefois, suite à la mention qui a été faite, lors du dernier jury de nez, d'une possible incinération dans la future unité des boues à Seine Aval, une petite délégation d'élus et de responsables associatifs s'est rendue à Marne-Aval (à Nogent-sur-Marne) le 6 mai dernier, pour s'informer sur les procédés actuels d'incinération. À ce jour, le CAPUI reste opposé à toute incinération sur le site.

◇ Notez dès maintenant la date de notre prochaine assemblée générale : samedi 6 février 2016.